

Résolution : l'engagement bénévole doit rester bénévole

Adoptée par l'Assemblée des délégué*es le 23.03.2024

En tenant compte du fait que 46% des jeunes de 15 ans et plus s'engagent bénévolement en Suisse (Observatoire du bénévolat 2020) ;

Au vu de la grande importance sociale et personnelle de l'engagement bénévole ;

Soulignant que le CSAJ considère le renforcement de l'engagement bénévole comme une tâche centrale, étant donné que le l'engagement bénévole est une caractéristique essentielle et la principale ressource de nombreuses associations de jeunesse ;

*Indiquant que le CSAJ et ses organisations membres s'engagent depuis toujours pour la promotion de l'engagement bénévole des enfants, des adolescent*es et des jeunes adultes ;*

Rappelant que le CSAJ et ses organisations membres demandent de meilleures conditions générales pour l'engagement bénévole.

L'assemblée des délégué*es du Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ)

réitère ses revendications en faveur d'une stratégie fédérale pour la promotion du bénévolat et d'un service national de coordination, de la suppression des obstacles administratifs et juridiques, de la visibilité de l'engagement bénévole, de la reconnaissance publique du bénévolat ainsi que du droit au congé-jeunesse.

souligne l'importance sociale de l'engagement bénévole.

s'engage pour que l'engagement bénévole reste bénévole.

refuse pour ces motifs l'initiative populaire « Service Citoyen ».

Sources

Observatoire du bénévolat [2020]. Lamprecht, M.; Fischer, A.; Stamm, H. Observatoire du bénévolat en Suisse 2020. Éditions Seismo, Zurich. <https://www.seismoverlag.ch/fr/daten/observatoire-du-benevolat-en-suisse-2020/> (consulté le 28.09.2023)